

le 28 mars 2008 - Etats généraux de l'enseignement : coopération éducative et effets de la prise en charge de la scolarité

Une nouvelle réunion de la Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger a porté sur la coopération éducative et est revenue sur les conséquences d'une extension de la prise en charge de la scolarité jusqu'à la maternelle.

La coopération éducative, l'une des trois missions confiée à l'AEFE recouvre deux objectifs : la scolarisation d'élèves étrangers et l'appui aux systèmes éducatifs locaux.

Le premier de ces objectifs semble parfaitement atteint, puisque les élèves étrangers représentent 60% des effectifs dans le réseau AEFE est encore davantage dans les établissements de la Mission Laïque Française. Cependant, ce constat doit être nuancé au regard des effets induits de la hausse des droits de scolarité.

Par ailleurs, le rôle de « vitrine » des établissements, par la mise à disposition d'« exemples de l'excellence pédagogique et éducative française » paraît également rempli. Mais beaucoup trop peu joue un rôle d'opérateur de coopération éducative dans le cadre des programmes mis en œuvre avec l'appui des grands bailleurs de fonds multilatéraux et des agences de coopération spécialisés dans ce domaine (AFD, CIEP, PNUD, Unesco...). Il est proposé de rationaliser le dispositif de coopération éducative en renforçant la synergie entre les AEFE, AFD, CIEP et DGCID.

La Commission a souhaité, à la lumière des déclarations du président Nicolas Sarkozy, analyser les effets prévisibles de la « gratuité » dans le secondaire et de son extension jusqu'à la maternelle, en terme de coût, de flux d'élèves entrant et de capacité d'investissement.

Elle estime que 20 millions d'euros par niveau sont nécessaires, auxquels devraient être ajoutés 30 millions d'euros par an si le rythme de croissance du nombre d'élèves français se maintient (actuellement 4000 élèves supplémentaires par an) et 60 millions d'euros supplémentaires pour l'accueil des 20 000 élèves français qui pourraient être scolarisés dans les établissements d'enseignement français à la faveur de la gratuité. Enfin, pour assurer l'accueil de ces nouveaux élèves, il faudrait prévoir 60 millions d'euros (équivalents à la construction de deux gros lycées) en sus des 40 millions d'euros annuels d'investissements immobiliers.

La Commission évalue donc à 400 millions d'euros la somme nécessaire dans les 5 ans. Elle souligne, dans ces conditions, la nécessité de parvenir à ce que les entreprises ne se désengagent pas et qu'au contraire, elles se mobilisent au travers d'une association nationale et de fondations locales.

La Commission a également évoqué le décret 1796 de décembre 2007, qui met désormais à la charge des employeurs (AEFE, MLF et certains établissements homologués), la part patronale des cotisations retraite. Il induit une charge supplémentaire de 100 millions d'euros qu'il faudrait financer par une hausse de 30% des frais de scolarité.

Ce thème a également fait l'objet d'une question du Sénateur socialiste Richard Yung (groupe français du Monde – ADFE), lors de la dernière session de l'Assemblée des Français de l'étranger. La Direction de la coopération culturelle du Ministère des Affaires étrangères lui a confirmé que l'application de ce décret pourrait être suspendue pour l'année 2008. Mais le problème demeure bel et bien pour les années ultérieures. [Cliquez ici pour consulter le texte de la question et de la réponse.](#)

=> Pour lire le compte-rendu de Michèle Bloch, notre représentante à la Commission, [cliquez ici](#).

=> Le compte-rendu officiel du ministère est consultable dans le « coin des adhérents ».

29 février 2008 - Etats généraux de l'Education, réunion du 21 février sur le thème du service public d'éducation

La deuxième réunion de la « Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger », destinée à préparer les Etats généraux de l'enseignement français à l'étranger, avait pour thème « le service public de l'éducation ». Plusieurs sujets ont été abordés. Ainsi après avoir formulé les objectifs de ce service, la commission s'est-elle interrogée sur l'évolution du système d'homologation des établissements, au regard notamment du droit d'accès aux bourses et à la prise en charge des droits de scolarité qu'elle octroie. A également été évoqués l'éventuel développement des filières tertiaires et professionnelles, actuellement exceptionnellement proposées à l'étranger.

Au sujet des équivalences de diplômes de fin d'études secondaires, une orientation vers la reconnaissance de l'espace universitaire européen (processus de Bologne) a été envisagée, dans le souci de palier les inconvénients inhérents aux négociations bilatérales.

D'autre part, Français du Monde-ADFE a, par la voie de sa représentante à la commission, exprimé, à l'unisson de la plupart des participants, son inquiétude quant à l'avenir de l'enseignement français à l'étranger au regard des annonces contradictoires actuellement faites au plus haut niveau de l'Etat.

La prochaine réunion se tiendra le 6 mars et aura pour thème «la coopération éducative».

Pour lire le compte-rendu de notre représentante à la commission, Michèle Bloch, [cliquez ici](#).

8 février 2008 - Coup d'envoi des Etats généraux de l'enseignement français à l'étranger

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner, avait annoncé en septembre 2007, devant l'Assemblée des Français de l'étranger, l'organisation des «Etats généraux de l'enseignement français à l'étranger», visant à l'élaboration d'un plan de développement du réseau des établissements scolaires à l'étranger. C'est dans la perspective de ces Etats généraux, prévus pour le début 2009, qu'un groupe de travail représentatif - la «Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger» - mis en place le 30 janvier dernier, a été chargé «d'éclairer les aménagements à apporter à l'organisation de la politique scolaire pour les élites étrangères et pour prendre en compte la présence des communautés françaises à l'étranger».

Cette concertation intervient, à un moment charnière pour l'évolution du réseau, confronté à une forte augmentation de la demande et donc à une urgente nécessité d'extension qui se heurte à un contexte budgétaire des plus sombres alors même que le président de la République s'est engagé à ce que l'Etat prenne en charge les frais de scolarité des élèves français.

La Commission, présidée par Yves Aubin de la Messuzière, ambassadeur, membre du Conseil des Affaires étrangères, assisté de François Perret, Doyen de l'Inspection générale de l'Education nationale, et de François Périgot, Président d'honneur du MEDEF international, est composée, outre les principaux fonctionnaires et opérateurs intéressés de Sénateurs des Français de l'étranger, dont notre amie Monique Cerisier Ben Guiga, de représentants syndicaux, de représentants de Fédérations de parents d'élèves, et de membres des deux grandes associations représentatives des Français de l'étranger. Français du Monde - ADFE y est ainsi représenté par Michèle Bloch, membre de son Bureau national.

Dix réunions sont prévues d'ici le mois de juin 2008 avant une première présentation à l'Assemblée des Français de l'étranger attendue en septembre de cette même année.

Retrouvez ci- dessous le calendrier prévisionnel et le thème des réunions :

1. le 7 février 2008 - Les missions: la mission d'influence (formation des élites étrangères)
2. le 21 février 2008 - Les missions: le service public d'éducation
3. le 6 mars 2008 - Les missions: la coopération éducative
4. 20 mars 2008 - Les périmètres statutaires (types d'établissement) et géographiques (offre éducative diversifiée selon les régions du monde)
5. le 03 avril 2008 - Le financement public français
6. le 17 avril 2008 - Le financement par les droits d'écologie
7. le 7 mai 2008 - Les autres financements (public, privé, français et étranger)
8. le 22 mai 2008 - Les opérateurs (AEFE, MLF, ...)
9. le 12 juin 2008 - La synthèse des travaux de la commission
10. le 26 juin 2008 - Les propositions de la commission.

Nous vous invitons à nous faire part, dès à présent, de vos commentaires et réflexions sur l'ensemble de ces thèmes (contact@adfe.org) ou via le forum de l'association : Forum_AdfeFdm@yahoo.com

Note de notre représentante Michèle Bloch :

Coup d'envoi des États généraux de l'éducation

En liaison avec la rédaction du livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, Bernard Kouchner avait annoncé devant l'Assemblée des français de l'étranger de septembre dernier, des États généraux visant à élaborer un plan de développement du réseau des établissements scolaires à l'étranger.

Un groupe de travail représentatif, mis en place le 30 janvier dernier est chargé « d'éclairer les aménagements à apporter à l'organisation de la politique scolaire pour les élites étrangères et pour prendre en compte la présence des communautés françaises à l'étranger. »

Cette « Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger » est présidée par MM. Yves Aubin de la MESSUZIERE, ancien Ambassadeur de France à Rome, François PERIGOT, Président d'honneur du MEDEF International et François PERRET, Doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale.

Le calendrier

Dix réunions sont prévues d'ici le mois de juin 2008. Une première présentation des propositions sera faite devant l'Assemblée des Français de l'étranger en septembre 2008.

Les États généraux proprement dits se tiendront au début 2009 (après la présidence française de l'Union européenne) en présence de personnalités étrangères.

Le contexte et périmètre de la réflexion

Le contexte est celui de l'engagement du Président de la République d'une prise en charge par l'État des frais de scolarité des élèves français et de développer le réseau des établissements. Le Périmètre ne se limite pas à l'AEFE mais à tous les opérateurs (dont la Mission Laïque Française, le programme Français Langue Maternelle, les sections ou classes bilingues)

Cinq axes sont définis par M. de la MESSUZIERE :

1. Maintien de la qualité (qui ne se mesure pas qu'aux seuls résultats du bac).
2. Modernisation du réseau.
3. Préservation et renforcement de la mission d'influence de la France dans un contexte de plus en plus concurrentiel (faut-il plus d'ouverture sur l'Europe ?)
4. Appui aux entreprises exportatrices.
5. Adaptation du réseau au développement des nouvelles communautés françaises.

Il constate que le sous financement de l'enseignement français à l'étranger s'est accentué depuis 5 ans, et risque de s'aggraver avec la gratuité pour les élèves français (surtout si elle s'étend au premier cycle). Dans ces conditions, faut-il revoir le modèle économique ? Il souligne l'intérêt des propositions du rapport du Sénateur Ferrand, concernant, notamment la place du Ministère de l'Éducation nationale, des entreprises, d'une fondation, la dimension européenne, la réflexion sur le mécanisme actuel des bourses et sur l'éventualité de bourses aux meilleurs élèves étrangers, le rôle de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger, dont sa position éventuelle de pilote de ce réseau élargi.

M. PERIGOT (président d'honneur du MEDEF International), admirateur du réseau pour en avoir été utilisateur, se propose d'être le lien avec la communauté des affaires, qui doit être associée à la réflexion avant d'aborder le vrai problème qui est celui du financement.

M. PERRET (Doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale) se dit attaché à la qualité du réseau, à son ouverture sur les pays d'accueil, à ce qu'elle peut apporter à l'Éducation nationale française par sa connaissance des systèmes concurrents. L'Éducation nationale est là pour réfléchir à l'extension du réseau sans toucher à sa qualité.

Français du Monde - ADFE février 2008

François NICOUILLAUD (Président de Français du Monde – ADFE) insiste sur :

1. Les principes, la qualité, le rayonnement...
2. Les questions de personnels
3. La question immobilière
4. L'obligation de scolarisation des élèves

Il rappelle le discours de New Delhi, dans lequel le président redit sa volonté d'élargir la gratuité à tous les élèves français. La commission ne doit pas "jouer petit bras et doit garder cet engagement en arrière plan de ses travaux".

Il faut arriver dit-il à préserver une présence significative des élèves étrangers, évincés mécaniquement par la montée en puissance du nombre de français.

Il s'indigne du mensonge que constitue le recrutement de faux résidents et demande que l'on trouve une solution à ce problème. Il souhaite que les établissements ne puissent pas faire n'importe quoi en ce qui concerne les recrutés locaux.

Il indique que le Président a promis un élargissement du réseau alors que le sous financement du domaine immobilier est patent, l'État ne peut pas tout faire on doit alors s'interroger sur la structure de l'AEFE qui contribue au service public d'éducation et à ce titre devrait bénéficier de la tutelle du MEN.

Enfin il souligne l'importance des programmes FLAM et des sections bilingues et souhaite que l'articulation entre l'AEFE et les autres opérateurs aboutissent à créer un réseau apte à la coopération.

30 janvier 2008 - Vers les Etats généraux de l'enseignement français à l'étranger

L'idée a été lancée par Bernard Kouchner devant l'Assemblée des Français de l'étranger. Aujourd'hui mercredi 30 janvier s'est tenue la première réunion de la Commission chargée de les préparer en élaborant un rapport sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

La Commission est présidée par Yves Aubin de la Messuzière, ambassadeur, membre du Conseil des Affaires étrangères, assisté de François Perret, Doyen de l'Inspection générale de l'Education nationale, et de François Périgot, Président d'honneur du MEDEF international.

Outre les principaux fonctionnaires et opérateurs intéressés, elle est composée de Sénateurs des Français de l'étranger, dont notre amie Monique Cerisier Ben Guiga, de représentants syndicaux, de représentants de Fédérations de parents d'élèves, et de membres des deux grandes associations représentatives des Français de l'étranger. Français du Monde-ADFE y est représenté par Michèle Bloch, membre de notre Bureau national, Trésorière, dont la longue expérience en matière d'enseignement à l'étranger sera très précieuse à la commission.

La Commission se réunira deux fois par mois, et prévoit de déposer son rapport à la fin juin. Ce rapport devrait ensuite être présenté à l'Assemblée des Français de l'étranger lors de sa session de septembre 2008, à partir de quoi serait lancée la préparation matérielle des Etats généraux annoncés, qui pourraient se tenir début 2009.

Nous aurons certainement d'amples occasions de reparler de ce dossier déterminant pour l'avenir de notre réseau d'enseignement à l'étranger.